

DOSSIER D'INSCRIPTION AU MCA POUR LA SAISON 2024-2025

Attention : Seuls, les dossiers complets seront acceptés et pris en compte.

Procédure d'inscription au MCA

QUAND VOUS INSCRIRE

Les inscriptions débutent au 1er juin 2024. Il y a des entraînements programmés tout l'été, la semaine de reprise officielle est celle suivant le forum, le 08 septembre 2024, sur les créneaux prévus au stade des Maillettes.

Le dossier est à télécharger sur notre site internet : <http://www.moissycramayelathletisme.com>

Les dossiers sont à remettre entre le 1^{er} juin et le 23 juin 2024. Nous rappelons que cette année, les places seront limitées.

INSCRIPTION POUR LA SAISON COMPLETE (1^{ère} inscription)

Pour vous inscrire au MCA vous devez :

1. Remplir toutes les rubriques de la fiche d'inscription, sans exception.
 - Indispensable et fiable, une adresse mail et pour les athlètes mineurs, communiquer l'adresse mail des parents ou du responsable légal. L'adresse postale également doit être précise et correspondre au lieu de résidence principal de l'athlète.
 - Si déjà licencié à la FFA, préciser votre n° de licence et le cas échéant si une mutation de club est à prévoir.

L'inscription est définitive pour la saison à réception et acceptation par le club du dossier complet.

Une session de séances d'essais est possible (sur une semaine) pour les nouvelles inscriptions.

RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION

Pour un athlète déjà licencié au MCA la saison passée, appliquer la procédure identique à celle d'une première inscription, hormis la présentation d'un nouveau certificat médical. L'athlète devra renseigner le questionnaire de santé disponible sur son "Espace licencié" de la FFA

1. S'il répond « OUI » à une seule des questions, il devra présenter au MCA un certificat médical datant de moins de 6 mois au 1er septembre 2020 pour que le MCA puisse renouveler sa licence.
2. S'il répond « NON » à toutes les questions, il pourrait être dispensé de présentation d'un nouveau certificat médical.

LA LICENCE

A réception du dossier complet, le MCA effectuera une demande ou un renouvellement de licence en ligne auprès de la FFA. Chaque adhérent recevra directement un mail par le serveur de la FFA lui confirmant le n° de sa licence ou son renouvellement. (une adresse mail fiable est donc indispensable pour chaque adhérent). Ne détruisez pas ce mail et faites-en une copie

Pour les paiements par chèques en plusieurs fois voici les dates d'encaissement :

27 JUIN 2024

27 JUILLET 2024

27 AOUT 2024

Si vous disposez d'un PASS-SPORT, le montant est à déduire du coût total de l'inscription et le code de celui-ci sera à nous remettre dès sa réception.

FICHE D'INSCRIPTION AU MCA - SAISON 2024/2025

Attention : Seuls, les dossiers complets seront acceptés et pris en compte

NOM : PRENOM :

Date de naissance : Sexe : M ou F Nationalité :

E-mails parents :

Tel domicile : Tel portable :

Adresse :

Code postal : Ville :

CATEGORIE

REGLEMENT: de Euros :

En espèces

En coupons sport

En virement bancaire

En paiement sécurisé via notre application CIC (via carte bancaire 1 ou 3 X sans frais)

<https://www.payasso.fr/moissycramayelathletisme/cotisations>

En 3 chèques

PASS SPORT

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX :

Contre-indications médicales:

TARIFS :

	1ère inscription	Renouvellement d'inscription
<input type="checkbox"/> BABYS ATHLE160 €	140 €
<input type="checkbox"/> Éveil athlétique / Poussins190 €	160 €
<input type="checkbox"/> Benjamin / Minime.....200 €	170€
<input type="checkbox"/> Cadet/JU/ES/SE/MA	...212 €	182 €
<input type="checkbox"/> Adulte athlé170 €	170 €
<input type="checkbox"/> Adulte athlé avec partenariat association musculation et un accès au club250 €	250 €

RENOUVELLEMENT DE LICENCE

Licence FFA:

Si club différent du MCA → Mutation à prévoir: + fourniture d'un certificat médical de – de 6 mois

Si club précédent MCA

→ **Questionnaire santé à renseigner OBLIGATOIREMENT**

INFORMATIONS CERTIFICAT MEDICAL POUR LES PERSONNES MAJEURES

En application de la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France et de son décret d'application du 22 juin 2022, la Fédération Française d'Athlétisme, sur avis de sa Commission médicale, a décidé de remplacer l'exigence de fourniture d'un certificat médical d'absence de contre-indication, par un parcours éducatif et d'information sur les risques liés à la santé dans la pratique de l'athlétisme, appelé « Parcours de prévention santé » (ou « PPS »).

Chaque athlète majeur ou mineur devra à la réception du mail de la FFA valider les conditions d'assurance et la charte éthique pour confirmer la prise de licence.

L'adhérent déclare avoir pris connaissance des règlements du MCA et autres documents joints au dossier et s'engage à les respecter.

À Moissy le :

signature de l'adhérent

signature du responsable légal

LES CRENEAUX D'ENTRAINEMENTS



	MARDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
BABYS (3-5ans)				9H00-10H00	
EA-POUSSINS				10H00-12H00	
BENJAMINS		18H00-19H30	18H00-19H30		1 dimanche dans le mois.
MIN ET +		18H00-19H30	18H00-19H30		1 dimanche sur 2.
ADULTES	18H30-19H30 RENFORCEMENT MUSCULAIRE		18H30-19H30 Fractionnés		Sortie organisée avec le groupe
ACCES A LA SALLE DE MUSCULATION	LUNDI : 18H30-21H00	MERCREDI : 18H30-21H00		SAMEDI : 10H00-12H30	

REGLEMENT INTERIEUR DU MCA

SAISON 2024 / 2025

1. Toute personne prenant une licence au club, s'engage à respecter ce règlement intérieur.
2. **Le MCA est un club orienté vers la compétition individuelle et par équipe et se doit donc de présenter des athlètes sur les compétitions, notamment les championnats, pour être classé au niveau départemental, régional et national** En prenant une licence, l'athlète s'engage à participer à toutes les compétitions programmées au calendrier du club.
3. Pour être accepté, tout membre doit remplir (s'il est mineur, la faire remplir par le responsable légal) une fiche d'inscription intégrant le certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition remplie par un médecin, verser le montant de la cotisation prévue (possibilité de règlement en 3 fois), fournir 1 photo) Les futurs adhérents ne pourront avoir accès aux entraînements et aux compétitions, hors période d'essai, qu'à réception du dossier d'inscription complet et validé par le MCA.
4. Durant la période d'essai (période définie avec le club)les éventuels adhérents auront la possibilité d'effectuer des entraînements. La responsabilité du club ne pourra être engagée en cas d'accidents ou d'incidents tant que l'athlète ne sera pas licencié ou renouvelé auprès de la FFA. Un mail de confirmation avec le n° de licence sera adressé à chaque adhérent directement par la FFA.
5. Les entraînements ont lieu au gymnase et sur le stade des Maillettes, sur route et autour des plans d'eau des Maillettes conformément aux horaires suivants :
Les parents sont priés de ne pas déposer leurs enfants au stade d'athlétisme, près du gymnase des Maillettes ou tout autre point de rendez-vous fixé par l'association, **sans s'assurer de la présence d'un responsable de l'encadrement**. La responsabilité du club ne peut-être en aucun cas engagée, en dehors des horaires des entraînements de l'athlète.
9. **Le transport des athlètes sur les compétitions est à la charge et sous la responsabilité des athlètes majeurs ou des parents/représentants légaux des athlètes mineurs**, il est impératif que ce point soit respecté. En cas d'impossibilité à charge à ces mêmes personnes de trouver une solution alternative. Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, les encadrants ne sont pas habilités à effectuer le transport des athlètes, sauf les transports que le MCA prévoit En cas de pénurie de place, les athlètes non accompagnés ne pourront pas participer à la compétition.
10. Si, lors des séances d'entraînements, un athlète quitte le lieu d'entraînement sans autorisation de l'encadrement, la responsabilité du club ne sera pas engagée.
11. Les athlètes doivent **être ponctuels aux entraînements**
12. La participation de tout athlète convoqué pour **les compétitions officielles « c'est-à-dire championnats de cross et d'athlétisme » est OBLIGATOIRE**. En cas d'empêchement, l'athlète doit impérativement prévenir son entraîneur et devra présenter un certificat médical ou un justificatif dûment signé des parents ou du responsable légal.
13. **Les frais d'engagement aux compétitions** sont à la charge du MCA. Sans avis contraire des athlètes, **le club engage la totalité de l'effectif**. Le fait de ne pas prévenir en cas d'absence, **générera des dépenses inutiles pour le club**. **Répondre dans les délais à toute convocation est un IMPERATIF**, que ce soit par mail, par courrier ou par demande papier, même si c'est un refus. Cette rigueur permettra au club de mettre en place sereinement l'organisation adaptée pour le bien de tous.
14. Le port du maillot du club est obligatoire pour toutes les participations aux diverses compétitions. Sont également exigés, le port du short, cuissard ou collant selon la saison ainsi que le coupe-vent du club.
15. La cotisation annuelle des adhérents est fixée par le bureau en fin de saison pour la saison suivante. Le cout de la licence FFA et la fourniture par le club d'un à l'adhérent sont compris dans cette cotisation.
16. Un remboursement partiel de la cotisation ne pourra être envisagé que dans le seul cas suivant :
 - Présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de l'athlétisme délivré par un médecin.
17. En cas d'absence (de courte ou de longue durée) aux entraînements et compétitions ou d'arrêt (définitif ou temporaire) de la pratique au club, l'adhérents doit en informer officiellement par un mail ou courrier le Président du MCA.
18. Tout membre exclu par mesure disciplinaire ne pourra prétendre à un remboursement de sa cotisation.
19. Afin de préserver la propreté du gymnase des Maillettes, la municipalité impose des règles d'accès et demande **aux athlètes de se présenter OBLIGATOIREMENT avec 2 paires de chaussures de sport (dont une paire propre dans le sac)**. A défaut, l'athlète se verra refuser l'accès au gymnase et ne pourra être accepté pour la séance.
20. Tout adhérent accidenté au cours d'une séance d'entraînement ou d'une compétition est tenu de passer une visite médicale dans les deux jours qui suivent l'accident et de fournir une attestation délivrée par un médecin pour une prise en charge par le bureau.
21. Tout membre est tenu d'observer une attitude correcte dans ses gestes et propos, tant envers les dirigeants, entraîneurs et camarades qu'envers les officiels, les spectateurs et le personnel des installations techniques, d'écouter les demandes des entraîneurs, d'exécuter les séances telles qu'elles sont formulées et de respecter les consignes de sécurité données.
22. L'apport d'objets extérieurs de type téléphones portables, baladeurs, jeux électroniques, pétards, cigarettes, briquets, allumettes, couteaux ou tout autre objet de nature à causer le trouble aux séances d'entraînement ou lors des compétitions est strictement interdit.
23. Ne pouvant pas assurer une surveillance individuelle, le club ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol ou de détérioration des biens personnels.
24. La responsabilité du club ne pourra être engagée pour tout dommage ou agression causée à un tiers par un adhérent du club, sortant du cadre de l'athlétisme (ex : jet de projectiles, bagarre, agression verbale, etc.).
25. Tout vol ou détérioration du matériel pourrait faire l'objet de poursuites judiciaires envers le fautif.
26. Le non-respect du présent règlement pourrait entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.
27. En s'inscrivant au MCA, l'adhérent autorise le club à prendre une licence en son nom auprès de la FFA.
28. En s'inscrivant au MCA, l'adhérent autorise le club à le photographier/filmer lors des activités du club et à les diffuser sur son site Internet.
29. En cas d'accident, l'adhérent autorise le MCA à lui prodiguer les premiers soins par des personnes compétentes et habilitées et/ou le faire transporter à l'hôpital le plus proche.

TRANCHES D'AGE PAR CATEGORIE

SAISON 2024 / 2025

CATEGORIES	ANNEES	AGES
------------	--------	------

BABY ATHLE	Petite section – moyenne section – grande section	3-5 ANS
------------	---	---------

EVEIL ATHLE	2018 – 2017 – 2016	6/7/8 ANS
-------------	--------------------	-----------

POUSSIN	2015 – 2014	9/10 ANS
---------	-------------	----------

BENJAMIN	2013 – 2012	11/12 ANS
----------	-------------	-----------

MINIME	2011 – 2010	13/14 ANS
--------	-------------	-----------

CADET	2009 – 2008	15/16 ANS
-------	-------------	-----------

JUNIOR	2007 – 2006	17/18 ANS
--------	-------------	-----------

ESPOIR	2005 – 2003	19/21 ANS
--------	-------------	-----------

SENIOR	1991-2002	22/33 ANS
--------	-----------	-----------

MASTER	1990 et avant	34 ANS et +
--------	---------------	-------------

LA CHARTE DE L'ATHLETE

➤ LA RELATION AVEC TON CLUB

En prenant une licence, tu t'engages à respecter les règles et notamment répondre impérativement dans les délais à tout échange, que ce soit par mail, par courrier ou par demande papier, même si c'est un refus. Pense que derrière cette simple réponse, une organisation doit être mise en place par tes coaches. Même mineur, tu as une responsabilité vis-à-vis de ton club, à toi de veiller à ce que tes parents n'oublient pas de répondre.

➤ L'ASSIDUITE

Tes séances d'entraînement sont préparées et planifiées en fonction des périodes de la saison, si tu manques trop souvent, ta progression risque d'être freinée.

➤ LA CONCENTRATION

La concentration est une vertu nécessaire pour progresser. Ecoute et retiens les conseils que ton entraîneur te donne à l'entraînement et sur les compétitions.

➤ L'ECHAUFFEMENT

L'échauffement ne doit pas être pris comme une corvée, mais comme une préparation essentielle à l'effort avant de commencer un entraînement ou une compétition. Un bon échauffement pourra t'éviter des blessures risquant de perturber ta saison.

➤ L'EDUCATION

Les dirigeants, entraîneurs, éducateurs, juges, officiels, adversaires méritent le respect pour ce qu'ils font. Respecte-les et tu seras respecté.

➤ L'ESPRIT CLUB

Participer à des compétitions n'est pas incompatible avec le plaisir de faire du sport, mais un aboutissement normal de ton travail personnel à l'entraînement. Participe donc souvent aux différentes épreuves, pour toi, pour ton club et tes entraîneurs et pour le maillot que tu portes.

➤ L'ESPRIT D'EQUIPE

L'athlétisme se pratique individuellement, mais également en équipe où chacun a sa place. Fais le maximum pour tes équipiers.

➤ L'HUMILITE ET LA PERSEVERENCE

Soit régulier dans ton apprentissage et ne t'imagines pas que tout est acquis ou à l'inverse que tout est perdu. Chacun progresse à son rythme et en fonction de ses qualités physiques et morales, ne baisse jamais les bras.

➤ LA POLYVALENCE

L'athlétisme est un sport qui te permettra de découvrir plusieurs disciplines, apprend-les pour plus tard choisir ta spécialité.

➤ LA PONCTUALITE

L'entraînement est l'affaire d'un groupe auquel tu appartiens, fais un effort pour arriver à l'heure.

➤ LA SECURITE

La pratique de l'athlétisme peut être dangereuse si certaines règles ne sont pas respectées. Soit discipliné, concentré et vigilant pour toutes les activités et notamment pour les lancers afin d'éviter tous risques d'accident.

➤ LA TENUE VESTIMENTAIRE

Que ce soit pour les entraînements comme pour les compétitions, prépare ton sac de sport la veille. Les indispensables sont tes chaussures de jogging, ton survêtement, ton short, ton maillot et ton coupe-vent du club et tes chaussures à pointes.